



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021130

Date de convocation : 10/12/2021

Membres en exercice : 38

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 23/12/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt décembre à seize heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

PRESENTS

Caderousse : REYNIER-DUVAL Christophe, Jean-Pierre BLAIRON

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude, KRAMER Céline

Courthézon : PAGET Nicolas, CAMBON Alexandra, FENOUIL Jean-Pierre, JABLONSKI Christelle, Corinne MARTIN

Jonquières : BISCARRAT Louis, KLYZ Sandrine, BRUNET Denis, MAFFRE Claudine, VERMEILLE Thierry

Orange : BOMPARD Yann, Claude BOUGEOIS, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, MARQUOT Xavier, ARSAC Marcelle, GASPA Catherine, PASERO Jean-Pierre, ARGENSON Jonathan, EICKMAYER Joëlle, BEYNEIX Céline, ANDRÈS Valérie, MARQUESTAUT Pierre, HALOUI Fabienne, Bernard VATON.

Absents ayant donné pouvoir : BOMPARD Jacques donne pouvoir à BOMPARD Yann, Marie-France LORHO donne pouvoir à ANDRÈS Valérie, FLEURY George-Andrée donne pouvoir à BISCARRAT Louis, MOUREAU Xavier donne pouvoir à PAGET Nicolas, NORMANI Carole donne pouvoir à Bernard VATON, Béatrice REHOR donne pouvoir à Christophe REYNIER-DUVAL, LANDRIN Aline donne pouvoir à ARGENSON Jonathan, QUESTA Martial donne pouvoir à BRUNET Denis.

Absent : Fanny LAUZEN-JEUDY

Secrétaire de Séance : ARGENSON Jonathan

2021130

Rapporteur : M. Claude AVRIL

TOURISME - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE L'OTPRO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code du tourisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Orange ;

Considérant que conformément au Code du tourisme et notamment à ses articles L133-1 à L133-3, la Communauté de Communes a par délibération en date du 18 décembre 2006 confié à l'Office de Tourisme du Pays Réuni d'Orange (OTPRO) les missions relevant du service public touristique local telles qu'énumérées par l'article L133-3 dudit code, à savoir les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique sur le territoire de ses communes membres ;

Considérant que l'Office de Tourisme a été créé sous forme d'établissement industriel et commercial (EPIC) au 01/01/2007 ;

Considérant qu'en étroite collaboration avec la Communauté de Communes et les autres acteurs du Tourisme, l'Office de Tourisme est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme ainsi que de la coordination et de l'accompagnement des différentes politiques, programmes et événements communaux et intercommunaux à caractère touristique ;

Considérant qu'en décembre 2021, l'Office Intercommunal du Tourisme du Pays Réuni d'Orange a remis son rapport annuel qui détaille l'activité de cet établissement public au cours de l'année 2020.

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du rapport d'activité remis par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays Réuni d'Orange au titre de l'année 2020 et ci-après annexé ;

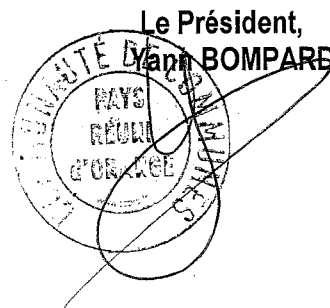
Article 2 : de dire que ce rapport sera transmis aux Communes membres pour y être présenté par devant leurs conseils municipaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le

21 DEC. 2021

Le Président,
Yann BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2021

Application agréée E-legalite.com